RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-59**	**Objet : La Halle aux grains – Scène nationale de Blois Convention spectacle Espace Jean-Claude Deret**

Date de la convocation : 27/06/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
	Pierre HERRAIZ	Daniel BOULAY
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
	Patrick MARTEAU	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Arthur SWORTFIGUER		
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
	Caroline BARBOSA-BRINET	Catherine BONY

Madame Isabelle JALLAIS GUILLET, maire-adjoint, expose aux membres du conseil municipal l'organisation d'un spectacle « Les Petites Géométries » de la compagnie Juscomama proposé par le Centre Culturel du Blaisois, Scène nationale « La Halle aux Grains », à l'Espace Jean-Claude Deret du lundi 21 octobre jusqu'au 23 octobre 2024.

Elle précise qu'un partenariat établi avec le Centre Culturel du Blaisois permet de proposer un panel culturel plus large et diversifié aux habitants de la commune.

Le Centre Culturel du Blaisois s'engage :
- à assumer seul les obligations liées à l'organisation du spectacle telles que définies dans le contrat qu'il a signé avec le producteur, ainsi que les responsabilités en découlant
- à assurer les réservations, la billetterie et l'accueil du public sur les quatre représentations (tarif unique de 6 €)
- à prendre en charge les droits d'auteurs et en assumer le paiement
- à assurer le service général du lieu en lien avec le Producteur du spectacle les jours de représentation
- à mettre à disposition les personnels et moyens nécessaires à l'exécution de la présente convention à l'exception de ceux portés à l'article 2
- à organiser l'accueil de la compagnie Juscomama (voyage, hébergement, transferts vers Saint-Gervais-la-Forêt)
- à assumer en son nom tout litige qui pourra intervenir entre lui et la compagnie Juscomama
- à mettre à disposition de la municipalité, cinq invitations pour la représentation

La mairie s'engage :
- à mettre à disposition une personne référente pour les jours de montage et de représentations, du lundi 21 octobre jusqu'au mercredi 23 octobre 2024 pour assurer l'accueil du personnel de la Halle aux Grains – Scène nationale de Blois et des artistes
- à garantir au Centre Culturel du Blaisois la gratuité et la jouissance paisible des locaux nécessaires à la mise en œuvre des spectacles et le matériel existant dans la salle Jean-Claude Deret (tables, chaises, matériel technique…)
- à prendre en charge le nettoyage des locaux
- à participer à la promotion de ces actions et à faciliter la diffusion de l'information liée à cet accueil auprès des habitants de Saint-Gervais-la-Forêt et des communes avoisinantes
- à apposer le logo de la Scène Nationale de Blois sur tout document de promotion matériel ou numérique

Accusé de réception préfecture
041-214102121-20240705-DEL59-2024-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Afin de contractualiser cet engagement et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- *Approuve les termes de la convention de partenariat en annexe entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et le Centre Culturel du Blésois, Scène Nationale « La Halle aux Grains »*

- *Autorise monsieur le maire à signer la convention et toutes pièces afférentes.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 02/07/2024
Le maire, ,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Claudie NUNES

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240705-DEL59-2024-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024